

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome
du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL
Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 22 MAI 2026

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président sortant ; Mmes ARHANCET, BEOBIDE, ECHEVERRIA, SUSPERREGUI CORNU, THOMAS ; MM. ETCHEBEST, ETCHEGARAY, ETCHEPAREBORDE, UGALDE

EXCUSÉS : Mme MOUNIOS ADURRIAGA ; M. MATON

POUVOIRS : Mme MOUNIOS ADURRIAGA à M. CURUTCHARRY ; M. MATON à M. ETCHEBEST

SECRETAIRE DE SEANCE : M. ETCHEGARAY

O/J N° 2 - ELECTION DU (DE LA) PRESIDENT(E) DE LA REGIE AUTONOME

Mme ECHEVERRIA, doyenne de l'assemblée, présente le rapport suivant :

Mes chers collègues,

Par délibération n° 1 de ce jour, vous avez procédé à l'installation des administrateurs de la Régie Autonome du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice Ravel Pays Basque.

Mme ECHEVERRIA, doyenne de l'assemblée, recueille l'accord de ses collègues sur la désignation de M. ETCHEGARAY qui est le plus jeune de l'assemblée, en qualité de secrétaire de séance.

En application des dispositions de l'article L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose donc de procéder à l'élection du (de la) Président(e) de la Régie Autonome du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice Ravel Pays Basque.

Election du (de la) Président(e) :

- Y a-t-il des candidats ?

Mme ECHEVERRIA propose la candidature de M. CURUTCHARRY

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président,
Antton CURUTCHARRY



En application des dispositions de l'article L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- Nombre de votants **12**
- Blancs et nuls **1**
- Suffrages exprimés **11**
- Majorité absolue **6**

M. CURUTCHARRY a obtenu 11 voix.

M. CURUTCHARRY ayant obtenu la majorité absolue est élu(e) **PRESIDENT** de la Régie Autonome du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice Ravel Pays Basque.

ADOPTION A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMÉS